



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 12/04/2025
Reçu en préfecture le 12/04/2025
Publié le 12/04/2025
ID : 059-215903881-20250410-MARQCCAS525-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET à la suite de la convocation qui lui a été faite le quatre avril deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 15

Présents : M. Yves LEFRANCQ, Mme Rose SECQ, M. Éric BOCQUET, Mme Régine CALLIPEL, M. Jacques RIBAILLE, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Marie-Pierre ROUSSEL, M. Didier DAMIDE, M. Bernard BAILLEUL, Mme Marie-Christine DEWAST

Ont donné Pouvoir : Mme Viviane DELEVALLÉE à Mme Marie-Christine DEWAST, M. Jacques MERVEILLE à M. Éric BOCQUET, M. Jean-Pierre DELEVALLÉE à M. Pierre PAPEGHIN, Mme Céline LEJOSNE à Mme Marie-Pierre ROUSSEL, Mme Blandine MORTREUX à M. Yves LEFRANCQ

Absents :

Délibération n°5/25

Objet : Affectation des résultats 2024

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024.

I - Section d'Investissement :

NATURE	MONTANT
Dépenses	0.00 €
Recettes	9 175.47 €
Résultat	9 175.47 €
Excédent N-1	46 434.57 €
Résultat 2024	55 610.04 €
Reports 2024	55 610.04 €

II - Section de Fonctionnement :

NATURE	MONTANT
Dépenses	33 441.01 €
Recettes	50 030.61 €
Résultat	16 589.60 €
Excédent N-1	0.00 €
Résultat 2024	16 589.60 €

III - Affectation des résultats :

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- d'affecter les résultats suivants sur le Budget Primitif :

Compte 01 – Excédent d'investissement : 55 610.04 €

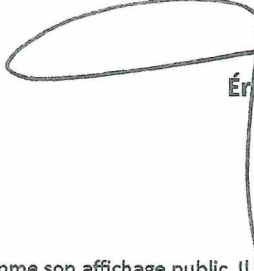
Affectation au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés : 0.00 €

Compte 02 – Excédent de fonctionnement : affectation de : 16 589.60 €

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 11 avril 2025

Le Président

Éric BOCQUET
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S.
MARQUILLIES

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.